



ASSOCIATION SYNDICALE CONSTITUEE D'OFFICE
DU CANAL DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

SOMMAIRE

I. BILAN FINANCIER

- 1) *Rappel des tarifs*
- 2) *Synthèse du Compte Financier Unique*
 - 2.a. Section de Fonctionnement
 - 2.b. Section d'Investissement

II. ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES

III. SECURITE DES OUVRAGES

IV. PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION DU PERIMETRE

V. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

- 1) *Travaux réalisés sur les réseaux sous pression et stations de pompage*
- 2) *Travaux réalisés sur le réseau gravitaire*

VI. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL

VII. SERVICE ADMINISTRATIF

VIII. DIVERS

I.BILAN FINANCIER :

1) Rappel des tarifs

Pour l'année 2024, les tarifs votés par le Comité Syndical à la majorité des syndics présents ou représentés, en date du 14 décembre 2023, sur l'ensemble du périmètre desservi par l'association, sont les suivants :

	REDEVANCE DE PERIMETRE EN € HT	REDEVANCE D'ARROSAGE GRAVITAIRE EN € HT	REDEVANCE PRESSION EN € HT
SURFACE EN M2	TVA 20%	TVA 5,5%	TVA 5,5%
REDEVANCE MINIMUM	9.4	49.5	54.5
DE 0 A 1 000 M2	0,023	0,120	0,130
DE 1 001 A 2 000 M2	0,006	0,027	0,030
DE 2 001 A 7 060 M2	0,003	0,012	0,012
AU DELA DE 7060 M2 TARIF A L'HECTARE	54.20	282	310

Redevance Agence de l'Eau : 20.10 €/hectare ou minimum 2.20 € HT à 5.5%

Au 31 décembre 2024, l'association compte 1 422 membres et irrigue environ 927 ha.

2) Synthèse du Compte Financier Unique

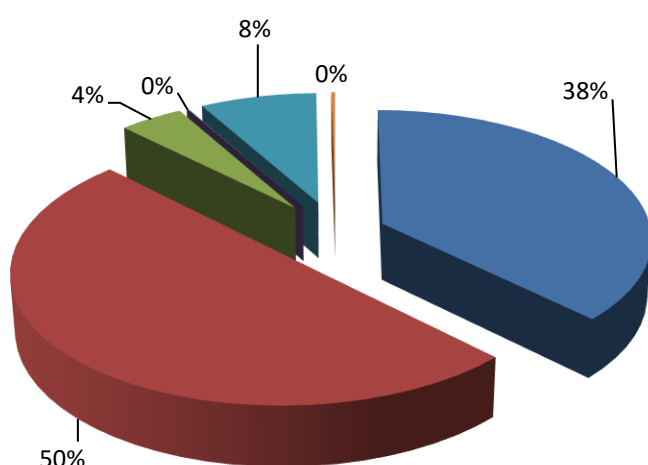
2.a. Section de Fonctionnement

Pour 2024, les résultats globaux de la section de fonctionnement sont les suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	424 396.93	504 363.85
REPORT 2023		163 360.57
RESULTATS CUMULES	424 396.93	667 724.42

Les dépenses sont détaillées ci-après :

	MONTANT EN €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	158 591.44
CHARGES DE PERSONNEL	212 511.09
CHARGES FINANCIERES	18 376.00
DOTATIONS AUX PROVISIONS	301.87
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33 599.53
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 057.00
TOTAL	424 396.93



- CHARGES A CARACTERE GENERAL : 158 591,44 €
- CHARGES DE PERSONNEL : 212 511,09 €
- CHARGES FINANCIERES : 18 376,00 €
- DOTATIONS AUX PROVISIONS : 301,87 €
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 33 599,53 €
- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS : 1 057,00 €

L'essentiel des dépenses est concentré en deux postes : **les charges à caractère général** et **les charges de personnel**. Ces deux postes se décomposent de la manière suivante :

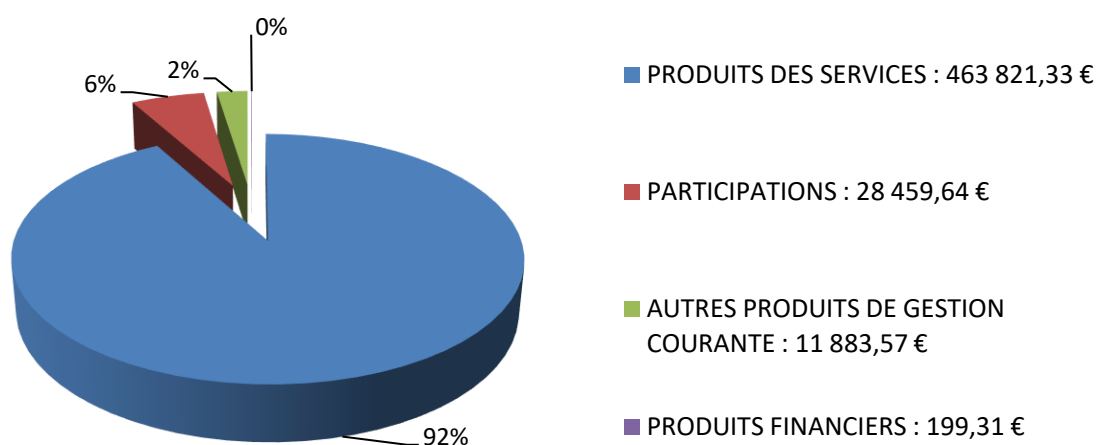
- **Les charges à caractère général** comprennent trois grands comptes :
 - Les dépenses énergétiques à hauteur de 33 966.31 € liées aux trois stations de pompage.
 - L'entretien et la réparation des réseaux (curage et faucardage des canaux gravitaires) à hauteur de 24 539.61 €.
 - La redevance de prélèvement sur la ressource versée à l'Agence de l'Eau RM et C à hauteur de 18 186.00 €
- **Les charges de personnel** comprennent les salaires de l'ensemble du personnel de l'association et les charges sociales (charges patronales, cotisations aux caisses de retraite...)

Les autres charges sont :

- **Les charges financières** : elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts contractés
- **Les autres charges de gestion courante** : ce sont les créances admises en non-valeur et l'indemnité du Président et la participation à l'Union LSV
- **Les dotations aux amortissements et provisions** : elles correspondent à l'amortissement des travaux d'investissement et aux provisions constituées pour les créances non recouvrables.

Les recettes sont détaillées ci-après :

	MONTANT EN €
PRODUITS DES SERVICES	463 821.33
PARTICIPATIONS	28 459.64
PRODUITS FINANCIERS	199.31
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 883.57
TOTAL	504 363.85



Les recettes (92 %) intitulées « PRODUITS DES SERVICES » sont essentiellement constituées par les cotisations payées par les membres de l'association.

Le montant de la recette intitulée « PARTICIPATIONS » (soit 28 459.64 €) correspond au montant versé par EDF, dans le cadre d'une convention d'économies d'eau. Ce montant, proportionnel au volume d'eau économisé annuellement par l'association, est calculé par rapport à un volume de référence défini par une convention liant EDF et l'ASCO du Cabedan Neuf.

Les autres recettes sont :

- **Les produits financiers** : c'est le montant des parts sociales versées par le Crédit Agricole.
- **Les autres produits de gestion courante** : ce sont les
 - Les arrondis pour le versement du PAS.
 - Les remboursements divers
 - La participation financière de l'Agence de l'eau RM et C au poste de chargé de mission « contrat de canal »

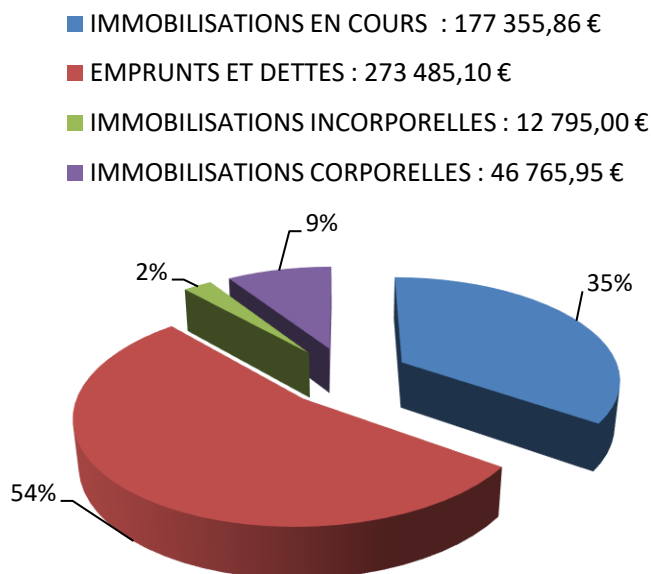
2.b : Section d'Investissement

Pour 2024, les résultats globaux de la section d'investissement sont les suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	510 401.91	308 611.20
REPORT 2023		216 104.01
RESULTATS CUMULES	510 401.91	524 715.21

Le montant des dépenses est le suivant :

	MONTANT EN €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 765.95
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 795.00
IMMOBILISATIONS EN COURS	177 355.86
EMPRUNTS ET DETTES	273 485.10
TOTAL	510 401.91



La dépense notée « immobilisations en cours » correspond aux travaux de Modernisation des prises syndicales du canal du Cabedan Neuf.

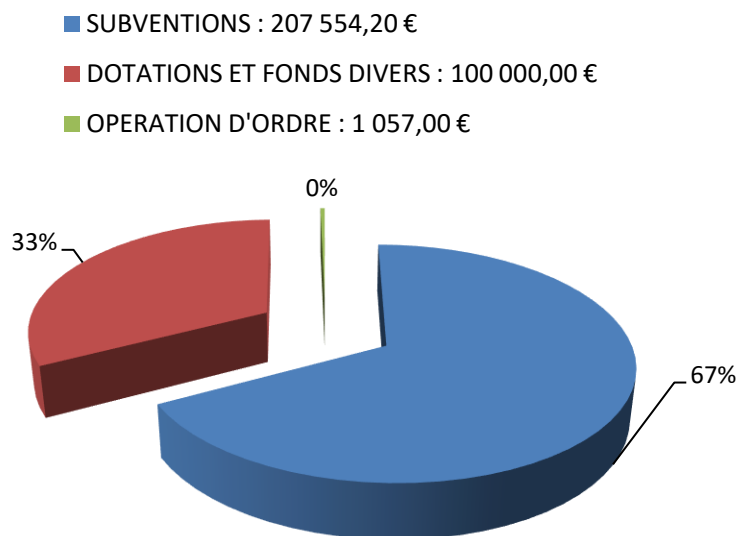
La dépense notée « immobilisations corporelles » correspond aux travaux réalisés sur les réseaux gravitaires, les réseaux sous pression et les stations de pompes, hors marchés publics et contrat canal.

La dépense notée « immobilisations incorporelles » correspond aux études réalisées pour estimer les travaux de modernisation à prévoir sur les ouvrages gravitaires et sous pression à moyen et long terme.

La ligne « emprunts et dettes » correspond au remboursement du capital des emprunts contractés y compris le prêt relais.

Les recettes d'investissement sont donc les suivantes :

	MONTANT EN €
SUBVENTIONS	207 554.20
DOTATION ET FONDS DIVERS	100 000.00
OPERATION D'ORDRE	1 057.00
TOTAL	308 611.20



Les investissements réalisés par l'ASCO restent possibles grâce aux aides financières accordées par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional SUD PACA, le FEADER et le Conseil Départemental de Vaucluse.

La grande majorité des investissements réalisés sont issus du Contrat de Canal n° 2, prévu pour 6 ans (2022/2027).

CONCLUSION :

La réalisation des travaux d'investissements, nécessaires à l'amélioration du service rendu aux membres de l'association, reste possible grâce aides financières des différents partenaires.

Les travaux de modernisation étant soumis aux appels à projets européens (gérés par le service FEADER de la Région PACA), les délais de versement des subventions sont désormais très longs. Cela génère des décalages de trésorerie importants et un surcoût lié aux intérêts des prêts relais.

Malgré cela, le rythme des travaux de modernisation et de sécurisation des réseaux insufflé par la mise en œuvre du 1^{er} contrat de canal, reste important par la mise en œuvre du 2^{ème} contrat.

II.ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES

L'entretien s'est fait selon différentes catégories :

- **Entretien annuel des canaux gravitaires** : il correspond au curage et au faucardage des filioles syndicales gravitaires. Cette prestation est effectuée en hiver et en été, via un marché public (marché à bon de commande renouvelable). Le linéaire entretenu est d'environ 11 km. Pour cette année, les prestations hivernales et estivales ont été réalisés par l'entreprise RIEU. Le faucardage des canaux nécessite une coupure ponctuelle des filioles en été. Ces coupures sont gérées par les gardes de l'ASCO, en fonction de l'avancement du prestataire.
- **Entretien et la réparation des réseaux sous pression** : cela correspond aux réparations des fuites sur le réseau et au remplacement des éléments constitutifs des réseaux (vannes, bornes...)
- **Entretien des stations de pompage** : cela correspond à l'entretien, préventif et curatif, des pompes et des armoires électriques. Par ailleurs, l'ensemble des pompes est vérifié préventivement par analyse vibratoire.

Le détail des montants est le suivant :

OUVRAGES	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
FILIOLES SYNDICALES	TOUT LE PERIMETRE	FAUCARDAGE ET CURAGE	RIEU	24 539.61

III.SECURITE DES OUVRAGES

La sécurité des ouvrages (et des agents) passe par les contrôles réglementaires des installations électriques et des appareils de levage. Ces contrôles sont réalisés annuellement par des organismes agréés.

L'association a réalisé son Document Unique, afin de lister tous les risques professionnels liés à son activité et un plan de prévention (PDP) est désormais demandé à chaque intervenant extérieur.

LIEU	COMMUNE	NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
STATION DE VALLONCOURT ET DE LOGIS NEUF	CHEVAL BLANC	VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	SOCOTEC EQUIPEMENT	1 398.44
DEBITMETRE LA ROQUETTE				
BUREAU	TAILLADES			
STATION VIDALE				
STATION DE LOGIS NEUF	CHEVAL BLANC	VERIFICATION DES APPAREILS DE LEVAGE	APAVE	393.65

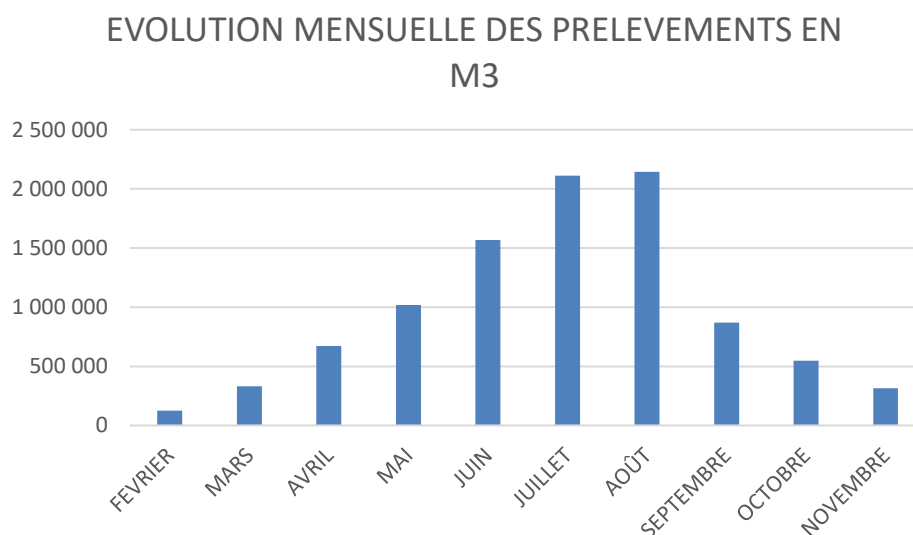
IV. PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION DU PERIMETRE

L'ASCO du canal du Cabedan Neuf possède un droit d'eau de 2 000 L/s en Durance, soit un volume total prélevable de 54 Mm³ par an.

Ce droit d'eau a été mensualisé depuis les travaux d'aménagement de la Durance afin de répondre au mieux aux besoins estivaux de l'association, comme sur le reste de la Durance.

Afin d'irriguer l'ensemble de son périmètre, le canal gère 15 prises syndicales gravitaires et 3 stations de pompage.

Certains secteurs sont également équipés de prises gravitaires privées, gérées par les propriétaires desservis.



Le détail par type de service est le suivant :

TYPE DE DESSERTE	VOLUME PRELEVE EN M3
GRAVITAIRE	8 394 355
PRESSION	1 327 086
TOTAL	9 721 441

Les volumes gravitaires sont des volumes totaux, comprenant :

- Les volumes mesurés sur les filioles syndicales
- Les volumes mesurés et estimés sur les filioles privées.
- Les volumes estimés, prélevés par les pompages privés

Le canal rejette également vers le Coulon, les eaux non utilisées par les membres desservis par le réseau gravitaire, à hauteur de 2.5 Mm³.

Cette année grâce aux conditions hydrologiques et météorologiques favorables, les prélèvements se situent dans la moyenne basse.

V. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

1) Travaux réalisés sur les réseaux sous pression et stations de pompage

Les interventions sur les pompes et moteurs ont été réalisées suite aux analyses vibratoires des groupes de pompage.

STATION	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
VALLONCOURT	CHEVAL BLANC	REPARATION POMPE 2	MICHELIER	3 331.50
		REPARATION POMPE 1		3 331.50
VIDALE	TAILLADES	REPARATION GARNITURE POMPE 1	MICHELIER	1 789.00

Divers travaux d'entretien ont été réalisés sur le réseau pression :

SERVICE	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
VIDALE	TAILLADES	RENOUVELLEMENT PRISES EN CHARGE	RGTP	4 957.00
		REPRISE BRANCHEMENT		1 590.00
		POSE DE STABILISATEUR DE PRESSION		7 130.00
		REPARATION RESEAU		2 960.00
		REPARATION RESEAU SOUS PRESSION	DETECT'EAU	6 423.02
		POSE DE VANNES DE SECTIONNEMENT	REYNIER TP	3 750.00
		REPARATION RESEAU		1 025.00

Les travaux réalisés sont les suivants :

- La pose d'un stabilisateur pour protéger le réseau sous pression de la ZA Les Piboules sur la commune des Taillades.
- La pose de 3 vannes de sectionnement sur le réseau du village, commune des Taillades.
- Le renouvellement de prises en charges sur 5 branchements sur le réseau du village, commune des Taillades.
- La réparation de fuites sur le réseau sous pression.

2) Travaux réalisés sur le réseau gravitaire :

Les travaux sur les réseaux gravitaires sont les suivants :

FILIOLE	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
LOGIS NEUF	CHEVAL BLANC	MODIFICATION DE GRILLES DE PRISES SYNDICALES	FERRONNERIE DAVID	2 110.00
VALLONCOURT				
CEINTURE		REMPLACEMENT SONDE MESURE	HYDREKA	7 003.20

VI. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL

L'année a été marquée par la réalisation des travaux de Modernisation des prises syndicales du canal du Cabedan Neuf sur les communes de Cheval Blanc, Cavaillon et Taillades.

Le détail des travaux est le suivant :

	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
MODERNISATION DES PRISES SYNDICALES DU CANAL DU CABEDAN NEUF	REALISATION DU GENIE CIVIL POUR MODIFICATION DES PRISES	SNPR	69 299.40
	FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE DEBITMETRES ET ARMOIRES ELECTRIQUES	MICHELIER	100 456.00
	MODIFICATION DU SYNOPTIQUE	OTV	2 800.00
	PUBLICATION DES MARCHES	LA PROVENCE	747.57

VII. SERVICE ADMINISTRATIF

L'ensemble des besoins administratifs est assuré par le personnel commun aux associations du canal du Cabedan Neuf, de la Basse Plaine, de la Mayre des Jourdans, et du Sénot.

Ces services sont localisés dans des bureaux communs aux quatre associations, sur la commune des Taillades.

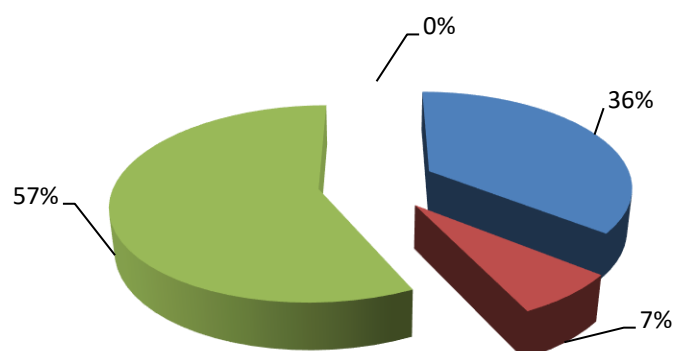
Les missions des services administratifs sont :

- Accueil du public (physique et téléphonique)
- Etablissement et suivi du rôle (mise à jour, édition des titres, des annulations...)
- Suivi des propriétaires de l'association (vente de parcelle, mise à jour des propriétaires...)
- Organisation des réunions des conseils syndicaux et des assemblées de propriétaires
- Gestion de la comptabilité avec le Service de Gestion Comptable d'Avignon

Pour 2024, le service administratif a instruit 21 permis de construire et reçu 28 attestations notariales.

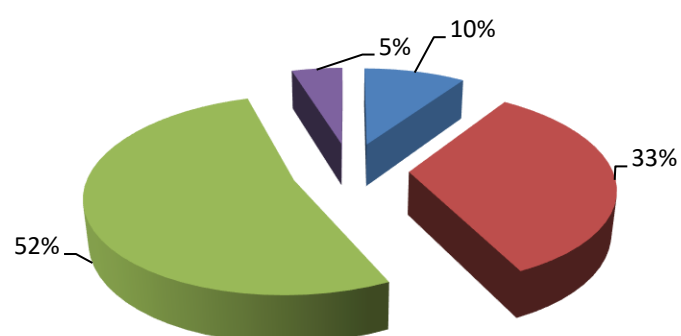
ATTESTATIONS NOTARIALES

CHEVAL BLANC CAVAILLON TAILLADES ROBION



PERMIS DE CONSTRUIRE

CHEVAL BLANC CAVAILLON TAILLADES ROBION



VIII. DIVERS :